

Vers une économie zakat solidaire
Décroissance de la pauvreté vs croissance économique
Towards a solidarity economy zakat Decrease poverty vs economic growth

Mébarek BOUBLAL (*)

Doctorant AREES University, USA

Fares MESDOUR (**)

Faculté des sciences économiques, commerciales et de gestion

Université de Blida, Algérie

Mohamed BABA AMMI (***)

Institut ACADEMIA, Istanbul, Turquie.

Résumé : De tout temps, les inégalités dans la redistribution des biens entre les hommes ont existé. Différentes politiques économiques ont été élaborées afin de palier non seulement au problème des inégalités, mais aussi à celui du chômage. Les statistiques parlent d'eux-mêmes; malgré les efforts fournis, aucune solution n'a pu résoudre cette double problématique. En effet, il faut comprendre que l'économie contemporaine s'occupe principalement de fructifier le capital ; la prise en charge de la politique sociale étant du ressort de l'état providence. Des politiques telles que la taxe unique, ou flat tax et l'économie sociale, ou non profit sector, ont vu le jour mais non pas pu concilier le dilemme posé par la prise en charge du coté social avec la croissance économique et la fructification du capital. La prise en considération de la zakat comme un véritable système économique social, ou économie de zakat solidaire, offre une ouverture vers une troisième voie. Cette voie étant à même de prendre en charge la réduction des inégalités de redistribution et le chômage, sans remettre en cause la croissance économique.

Mots clés : Zakat; Inégalités Sociales; Croissance Economique; Formalisation; Système Fiscal; Pauvreté; Taxe Unique; Economie Sociale; Flat Tax; Non Profit Sector.

Jel Classification Codes : I30, O44, P40.

Abstract: Historically, inequalities in the distribution of goods between men existed. Different economic policies have been developed in order to solve not only the problem of inequality, but also that of unemployment. The statistics speak for themselves; despite efforts provided, no solution has been able to solve this twofold problem. Indeed, we must understand that today's economy is primarily responsible for capital growth; support social policy is the responsibility of the welfare state. Policies such as the single tax , or flat tax and the social economy, or non profit sector, have emerged but not able to reconcile the dilemma posed by the management of the social side with economic growth and to help grow the capital. Consideration of zakat as a social economic system, or zakat solidarity economy, provides an opening to a third way. This pathway is ale to support the reduction of inequalities in redistribution and unemployment, without jeopardizing economic growth.

Keywords: Zakat, Social Inequalities, Economic Growth, formalization, Fiscal System, Poverty, Single Tax, Social Economy, Flat Tax, Non Profit Sector.

Jel Classification Codes : I30, O44, P40.

1- Introduction :

Les enseignements de l'histoire ancienne nous montrent que depuis l'antiquité les inégalités entre les hommes ont été si importantes qu'elles aboutissaient jusqu'à la mise en servage des moins nantis. L'histoire contemporaine nous confirme, pour sa part, la persistance des inégalités entre hommes ; ce qui fait que l'on soit tenté de postuler que ; depuis les temps antiques, le problème de la pauvreté a été principalement lié à une *redistribution inadéquate* des biens et richesses existantes entre les hommes.

Afin d'approfondir la compréhension du concept d'inégalité ; différentes études contemporaines, dont l'ouvrage d'Alain Beitone¹, se sont intéressées au problème des inégalités. Ces études en sont arrivées, après analyse du concept d'inégalité, à faire une distinction entre les inégalités de revenus et les inégalités de richesses ; car si les premières mesurent un flux, les secondes sont une mesure de stock. Selon la même logique ; une distinction doit aussi être établie entre les concepts d'inégalité et différence. En effet une différence ne devient une inégalité² que si elle est traduite en termes d'avantages ou de désavantage par rapport à une échelle de standard préétablie. Comme conséquence de ce qui précède, plusieurs politiques de redistribution ont été élaborées, avec pour objectif principal le prélèvement d'une partie des revenus de la société afin de les redistribuer de manière à assurer un optimum d'équité qui serait à même :

- De réaliser des objectifs sociaux par la baisse des inégalités en corrigeant les écarts de revenu excessifs, par une protection sociale pour la frange des plus pauvres, une protection en cas de maladie, et la mise à disposition de la société des biens et services non marchands.
- D'atteindre des objectifs économiques tels que le soutien de la demande grâce à l'augmentation des revenus des plus faibles et par voie de conséquence l'augmentation de la consommation des plus pauvres, apportant ainsi un soutien à la production et la lutte contre le chômage³.

Les inégalités⁴ entre les individus riches et les individus pauvres (dans un pays) ou entre les différents pays de la planète peuvent faire l'objet de mesures. Ces inégalités qui posent un grand compromis avec l'efficacité⁵, peuvent être mesurées par différents indices ; les plus courants étant ; le coefficient de Gini⁶ déterminé à partir de la courbe de Lorentz⁷, l'indice de Theil, l'indice de Hoover, et le rapport inter décile, entre autres indices.

De grandes stratégies économiques ont été élaborées par les pays industrialisés, à un point tel que l'on a vu naître une véritable pensée de l'économie⁸ ; cependant ces stratégies, comme le montrent les statistiques, n'ont pas été en mesure de résoudre ni les problèmes liés aux inégalités sociales ni le problème crucial du chômage avec toutes les retombées socio-économiques qui lui sont liées. Parmi les raisons fondamentales invoquées pour justifier l'échec de ces stratégies ; c'est l'argument d'une activité économique partant du postulat que la croissance économique dégagerait une fiscalité suffisante⁹ permettant à l'état de résoudre les problèmes sociaux qui est fréquemment avancé. Deux stratégies parallèles sont donc menées ; l'une, apanage du secteur privé et relative au développement économique ; l'autre se chargeant du développement social et qui revient à l'état. Pourtant ; le développement économique découle d'une même réalité, celle d'une société qui est en même temps pourvoyeuse d'effort physique, intellectuel et consommatrice de la production fruit de la croissance économique¹⁰. En finalité, les politiques sociales adoptées n'ont fait qu'agir sur plusieurs aspects d'une même réalité, sans stratégie intégrée ; ce qui est de nature à expliquer l'inefficacité de cette stratégie de sens unique.

Il se trouve donc ; que malgré la redistribution des impôts par l'état providence et les réformes fiscales entreprises dans le but de revitaliser l'économie afin d'augmenter le revenu total à partager entre les hauts salariés **et le reste** ; les chiffres¹¹ sur la pauvreté sont éloquentes et montrent que la justice sociale est loin d'être atteinte par l'entremise de la fiscalité. Les inégalités ont été si accentuées que des réformes remettant en cause le système fiscal progressif lui-même, ont été entreprises dans différents pays, à l'exemple de certains états des Etats Unis et du Canada,

et des ex- pays de l'URSS. Une autre initiative, toujours dans la voie d'une lutte contre les inégalités sociales, a consisté, à partir du XIX^e siècle, dans l'élaboration de politiques économiques ayant pour objectif principal l'aspect social et non la fructification du capital ; ce sont ces types de politiques qui sont actuellement connues sous l'appellation d'économies sociales (*non profit sector*), ou aussi sous le nom d'économies sociales solidaires.

2. Taxe Unique Ou Economie Sociale Comme Solution A L'inégalité ?

2.1 La solution par la taxe unique ou flat tax

Les réformes entreprises par les pays qui ont décidé d'une révolution fiscale, ont consisté en une remise à jour d'un impôt à taux unique ou impôt proportionnel¹² (flat rate ou flat tax en anglais). En effet le concept de la flat tax est un concept ancien¹³ qui impose tous les membres d'un groupe (les citoyens comme les entreprises) au même taux, contrairement à l'impôt progressif. Historiquement, le concept de la flat tax a été réactualisé en 1981 par deux économistes américains, Robert Hall et Alvin Rabushka¹⁴, qui proposèrent alors, une réforme fiscale basée sur l'introduction de l'impôt à taux unique aux États-Unis. C'est ainsi que l'impôt à taux unique a fait un retour sur la scène internationale, afin d'y instaurer un régime fiscal plus équitable et efficace¹⁵ ; ce retour est concrétisé par son instauration au niveau de plusieurs pays¹⁶ de l'Europe de l'Est, de l'Europe, des États Unis et du Canada. Il reste cependant que la taxe unique a fait l'objet de critiques, et des arguments favorables aussi bien que défavorables ont été émis en ce qui concerne son application.

2.1.1 Arguments en faveur de la taxe unique

Plusieurs arguments militent au profit de l'application de la taxe unique ; on peut citer parmi ces arguments¹⁷ :

- La simplification de la gestion de la fiscalité ; ce qui permettrait à l'état de réduire les charges de gestion pour une plus grande transparence et une gestion comptable plus souple.
- L'augmentation des recettes fiscales pour les gouvernements.
- La réduction de l'évasion fiscale; en effet plusieurs études d'économistes sont parvenues à la conclusion que l'évasion fiscale était due principalement à l'application de taux très élevés pour les plus hautes tranches d'imposition.
- La flat tax est un stimulant de la croissance économique, elle augmenterait le niveau global des investissements par une incitation rationnelle.

Dans un article paru dans la revue de politique économique, Fuest¹⁸ C. résume les atouts que présente l'impôt flat tax dans le fait que ce dernier est un système qui consiste à prélever une taxe uniforme sur tous les revenus qui dépassent une franchise donnée ; comme ayant des effets positifs sur la croissance, l'emploi, dissuade de la pratique de l'évasion fiscale et simplifie la gestion de la fiscalité.

2.1.2 Les insuffisances de la taxe unique

Malgré les espoirs suscités par l'application de la taxe unique, il reste que cette dernière présente des inconvénients qui ne la place pas comme l'outil le plus adéquat pour une lutte contre les inégalités. En effet ; sans un seuil minimal d'imposition, elle revient à taxer plus lourdement les bas revenus pour garder une assiette globale identique. De même, dans l'application de la taxe unique, c'est un impôt prélevé quasi-uniquement sur les salariés, car les dirigeants d'entreprise peuvent se verser des dividendes exempts d'imposition. Selon le fond monétaire International ; elle ne résout pas la difficulté de perception des impôts des revenus des capitaux gagnés à l'étranger. Donc et même si l'application de la flat tax a été d'un apport positif, qui reste une révolution contemporaine en matière de politique fiscale, elle présente néanmoins les inconvénients que nous venons d'énumérer. La question qui se pose implicitement est alors de savoir si il existe un

système fiscal qui serait à même de palier aux inconvénients de l'impôt flat tax et qui permettrait aussi de fournir des avantages supérieurs à ceux de la flat tax, et par delà serait à même de remplacer le système fiscal positif actuellement en vigueur ?

2.2 La solution par une économie sociale

L'activité économique a longtemps connu une vision dichotomique¹⁹ dans les pays industrialisés; cette activité se distingue entre un secteur privé producteur de biens et richesses et dont la finalité est le profit; et un secteur étatique producteur de biens sociaux et dont la finalité est l'intérêt général. C'est en France qu'est apparue, au XIX^e siècle, l'expression d'économie sociale²⁰ avec un sens plus large et plus vague qu'aujourd'hui²¹. Une conception bien plus spécifique de l'économie sociale est donnée au XX^e siècle; comme le soulignent Nancy Neamtan²² et Sybille Mertens²³; qui prend en compte le fait que le concept 'd'économie sociale' soit constitué du terme économie qui renvoie à la production concrète de biens ou de services ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective; et du terme social ou solidaire qui se réfère à la rentabilité sociale et non à l'aspect purement économique de ces activités. Dans le même sillage, Philippe Frémeaux²⁴, parle pour sa part d'une véritable reconnaissance de l'économie sociale solidaire, même s'il existe encore débat sur la question de l'appellation ESS. L'action sociale économique a aussi trouvé une inspiration d'ordre religieux, comme en témoignent J. Defourny & P. Develtère²⁵, lorsqu'ils disent que la tradition chrétienne a nourri divers mouvements associatifs en Amérique du Nord et au Canada; dans le Judaïsme c'est au niveau des Kibboutz israéliens que l'on retrouve une forme de coopération qui se veut une application des préceptes de la religion juive. Pour ce qui est de l'islam, nous rapportons Defourny & Develtère (1999): « *Quand à l'islam, il sert lui aussi de référence majeure pour de nombreuses initiatives. Ainsi, des banques dites islamiques cherchent à développer des pratiques non-capitalistes et refusent le principe de l'intérêt sur le capital. Dans un certain nombre de cas, cela se traduit par des réalisations très proches de ce que l'ont définit habituellement comme l'économie sociale* ». Les auteurs citent en cela l'exemple de la *Grameen Bank*, initiée par Muhammad Yunus²⁶, comme un bel exemple de l'application de la tradition d'entraide musulmane. Ainsi l'accent est mis sur l'impact de l'illusion de la fructification du capital²⁷ comme seul paramètre dans la lutte contre les inégalités, ce même capitalisme qui se cherche à travers les cycles d'expansion et de récessions²⁸ qui caractérisent l'économie capitaliste depuis les trente glorieuses.

C'est donc dans la recherche d'une "troisième voie", en anglais, "*non-profit sector*", qui se positionne entre le capitalisme et le socialisme, que l'économie sociale a pris naissance. Cette économie, ni capitaliste ni socialiste, tout en plaçant l'homme au sein de l'activité économique reste aussi la recherche d'une croissance mais pas au prix d'une inégalité sociale dévalorisante pour l'être humain. C'est en vue d'une telle optique qu'il faut agir d'une manière intégrée sur les enjeux économiques propices à la croissance et sur les enjeux sociaux propices à un équilibre social. Le penseur Malek Bennabi²⁹ parle de dynamique du circuit économique intégré qui détermine les objectifs de la production d'une part, et détermine la consommation d'autre part; ce qui est de nature à créer une interaction entre producteurs et consommateurs. Defourny & Develtère³⁰ résument les finalités de l'économie sociale dans les quatre points suivants :

1. finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit;
2. autonomie de gestion³¹;
3. processus de décision démocratique;
4. primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

On l'aurait compris, en lisant ce qui précède, que l'économie sociale permet d'atteindre certains objectifs de politique sociale à l'image de la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus, mais ce point constitue en lui-même un point de faiblesse relatif à l'ESS. En effet, comme l'indique Frémeaux³²: « *les sociétés de capitaux devraient demeurer*

durablement la forme dominante de la création d'entreprise dans nos démocraties de marché. Car la faiblesse de l'ESS tient aussi aux aspirations spécifiques de ses créateurs d'entreprises, plus soucieux de répondre aux besoins que de créer de nouveaux produits, un objet social souvent défini et les diversifications apportés par les statuts ».

3. Vers Une Economie De Zakat Solidaire

Comme nous venons de le voir, ni la taxe unique (flat tax), ni l'économie sociale (*non-profit sector*) n'ont été à même de fournir un modèle économique qui puisse ; tout en permettant l'investissement du capital créateur de croissance économique, intégrer une prise en charge des inégalités sociale à l'activité économique ; facteurs qui dérivent en finalité, comme nous l'avons développé (voir *Supra*) d'une même réalité économique. Samuelson & Nordhaus³³ posent en termes de controverse la politique de prise en charge des pauvres par l'état-providence : l'état doit-il assurer des revenus minimum de nourriture, des soins médicaux, des revenus garantis aux familles démunies, ou alors tendre vers une promotion de la croissance économique et l'économie ? Dans ce cadre, J. Defourny & P. Develtere³⁴ apportent un éclairage nouveau et qui permet de considérer les questionnements, légitimes, de Samuelson & Nordhaus sous un nouvel angle ; celui du rôle majeur que peut jouer l'islam en économie sociale. En effet ce rôle est représenté par la dynamique socio-économique de la zakat³⁵ dont l'histoire de la civilisation musulmane nous fournit l'exemple d'une application de la zakat, sous la dynastie des Omeyyades, pendant le règne d'Omar Ibn Abdelaziz³⁶ qui a réussi à éradiquer les problèmes socio-économiques en son temps. Cependant, si le principe d'une solution aux questionnements de Samuelson & Nordhaus existe, il reste que le musulman dans le monde contemporain semble ne pas se rendre compte de la prééminence de cette solution et de ce fait l'éventail des choix de stratégies économiques qui s'offrent au musulman, se réduit à l'intervention du capital sans plus, comme le souligne si bien Malek Bennabi³⁷.

3.1 Pour un système fiscal zakataire

Par analogie à l'impôt flat tax, la zakat³⁸ se présente comme un prélèvement à taux constant ; toutefois si la flat tax est un simple impôt proportionnel à taux fixe, l'étude de la zakat montre que cette dernière se présente comme un véritable système fiscal (que nous noterons : SFZ) offrant une plus large assiette d'imposition à plusieurs taux fixes, et qui présente la particularité de se prononcer aussi sur l'allocation des revenus à redistribuer. En effet si la flat tax est appliquée à taux fixe pour tous les revenus ; le taux de la zakat, tout en étant constant, varie selon les catégories imposables.

Vu sous cet angle, le système fiscal zakataire permet de résoudre la question de la répartition du revenu d'une société entre ses membres aussi bien sur les plans positifs (la manière dont se fait la répartition dans la société) et normatif (selon une répartition équitable). De prime abord, les arguments en défaveur de la flat tax sont donc immédiatement levés par le système fiscal zakataire : en effet le seuil minimal d'imposition existe dans le cadre du système SFZ ; c'est la notion de *Nissab* qui se présente comme une échelle de standard préétablie d'évaluation de la richesse ; au delà de ce seuil, personne n'est exempté du prélèvement zakataire, et les fonds placés à l'étranger sont soumis au même titre que les fonds nationaux à l'imposition. La zakat en tant qu'obligation d'ordre religieux se donne donc pour but final d'établir un rapport matériel entre l'individu et la société, et un rapport spirituel entre l'individu et le créateur ; ce qui nous permet d'écrire :

$$\text{Système zakataire} = \text{Rapport matériel (I/S)} + \text{Rapport spirituel (I/C)} \quad (1)$$

Avec : I/S Individu/Société et I/C Individu/Créateur

La relation montre que le système fiscal zakataire peut donc être appliqué comme un système fiscal positif, avec cependant une dimension spirituelle ; la prise en compte du côté spirituel aurait pour conséquence l'atteinte de deux bienfaits : l'un temporel positif et l'autre spirituel. La relation place donc l'homme dans le contexte le plus général et qui consiste en la prise en compte et de l'aspect matériel et de l'aspect spirituel.

L'introduction concernant la flat tax avait montré qu'il était possible de se rapprocher de modèles fiscaux pouvant être efficaces sans pour cela grever l'activité économique par une imposition excessive. La proposition d'un système fiscal basé sur la zakat s'inscrit donc dans le cadre de la question d'une réforme fiscale qui chercherait à maximiser les résultats obtenus dans le cadre d'une imposition du type flat tax, et en même temps à modifier l'imposition à taux variable et progressive de l'économie positive.

3.2 Principes fondamentaux du système zakataire

Le système fiscal zakataire de collecte- redistribution des richesses est en soi un système très original³⁹, qu'il ne faudra pas confondre avec l'impôt⁴⁰ usuel auquel il s'apparente⁴¹ sur certains aspects, car il tire sa particularité des points suivants :

- C'est un système autonome, dynamique qui s'impose comme un budget préalablement affecté ayant une finalité sociale (transferts sociaux) en première phase, puis socio-économique en seconde phase, pour en finalité se transformer en un système socio-économique global générant des recettes à partir de sa propre distribution ; en effet le système est conçu de manière à rendre les pauvres d'aujourd'hui contribuables de demain.

- Le système fiscal zakataire se base sur une variété de taux d'imposition et une assiette d'imposition très large. Un niveau de richesse fixe (équivalent à une franchise fiscale) est établi pour un niveau de minimum vital (ou de minimum aisance) appelé Nissab ; niveau à partir duquel sans distinction il est fait application du taux de zakat relatif à la matière imposable en question.

- La zakat se présente comme un système de redistribution qui peut utiliser avec aisance les combinaisons monnaie-nature ; en effet et pour le cheptel ou les céréales (et autres denrées agricoles), on peut redistribuer les produits au titre de la zakat⁴² soit en équivalent monnaie ou en nature. Notons que la redistribution en nature permet de limiter l'émission de papier monnaie, donc de lutter efficacement contre l'inflation. Il est probant de faire remarquer que Malek Bennabi⁴³ disait qu'il ne fallait pas partir d'un système existant, à l'exemple du système capitaliste, et d'essayer de lui donner une coloration islamique ; bien au contraire, l'originalité réside dans la recherche d'une voie indépendante qui ne se baserait pas uniquement sur le principe de la fructification du seul capital comme paramètre fondamental.

3.3 Nature des taux zakataires

Comparativement aux systèmes conventionnels, les types de prélèvements fiscaux du système zakataire avec leurs taux d'imposition respectifs peuvent être classés en quatre types de prélèvements : proportionnel, progressif et dégressif. A chaque prélèvement correspond un taux ou des taux de même nature. Par rapport à ces alternatives, le code fiscal zakataire ne tranche pas en faveur d'un seul choix. Au contraire il est possible d'établir les variantes suivantes :

- Le prélèvement proportionnel à taux unique : ce taux est le même pour la monnaie, l'or et l'argent et les biens du commerce, soit 2.5%.
- Le prélèvement proportionnel à trois taux, applicable aux produits agricoles : 10% lorsque l'irrigation est naturelle (par la pluie par exemple), 5% dans le cas inverse (irrigation mécanisée) et 7.5% lorsque l'irrigation est faite de manière mixte (naturelle puis complétée par l'irrigation mécanique).
- Le prélèvement par tranche aux taux variables applicables au cheptel. Si l'on considère le cas où les animaux sont considérés individuellement: pour chaque catégorie d'animaux il est déterminé une série de tranches en correspondance avec le nombre à

prélever, l'âge et le sexe de ces derniers. Trois tableaux résumant toutes ces données ; l'un pour les camelins, l'autre pour les bovins et le troisième pour les ovins. En fait ce type de prélèvement peut être réduit à un prélèvement proportionnel à taux unique dans le cadre d'une estimation globale (cas macro-économique) ; en effet nous avons pu résumer chaque tableau sous forme d'une relation linéaire dont les pentes représentent respectivement ; un taux unique de 1% pour les ovins, un taux unique de 2.5% pour les camelins et un taux unique de 3.3% pour les bovins.

- Le prélèvement négatif : ce prélèvement qui date de peu de temps est lié à la politique sociale de l'état moderne ; il vise à imposer à l'état un prélèvement en faveur des détenteurs de revenus déficitaires par rapport à un seuil déterminé ; d'où le terme d'impôt négatif. Il existe une grande similitude entre ce système et la zakat notamment du fait de l'existence d'un seuil qui est équivalent dans le système zakataire au Nissab. Ainsi la zakat a fonctionné et a été conçue, dès les débuts de son application, en tant que système de transferts sociaux⁴⁴.

Le système zakataire qui est un système simple dans ses principes, complexe par ses implications, comprend une assiette, la liquidation et le recouvrement qui est la collecte.

En ce qui concerne la base de taxation du SFZ, elle doit être définie par l'assujetti d'une part, qui est le donateur de la zakat et d'autre part par la matière imposable qui représente tous les biens⁴⁵ soumis à la zakat. La liquidation dans le SFZ peut être effectuée après avoir vérifié que les conditions d'application de la zakat sont réunies ceci d'une part, d'autre part il faudrait déterminer les montants soumis à l'imposition ; l'application des taux légaux permettent d'obtenir en finalité le montant total du prélèvement. Le recouvrement est réalisé en utilisant tous les moyens disponibles et qui ne diffèrent pas du recouvrement de l'impôt usuel.

4. Formalisation pour un système de zakat solidaire

Le système de redistribution décrit par le coran, dans la sourate IX (Al-Tawba)-verset 60, se présente comme un système possédant la particularité de fonctionner comme un budget pré-affecté selon des rubriques désignées par le coran⁴⁶: [Quant à l'aumône⁴⁷, elle est destinée aux *pauvres, aux miséreux, aux agents qui la perçoivent*⁴⁸, à ceux dont les *cœurs se sont ralliés à la foi, aux esclaves en vue de leur affranchissement, aux endettés, dans la voie du Seigneur* et aux *voyageurs*. C'est une obligation⁴⁹ Divine, Dieu est le mieux informé et le plus Sage⁵⁰].

Comme à chaque catégorie décrite dans le verset, doit être affectée une part bien déterminée de la zakat, nous nous proposons ici de procéder à une mise en rubriques des différentes catégories soit :

4.1.1 Première transformation : mise en rubriques du verset

1. Rubrique I : pour les pauvres.
2. Rubrique II : les miséreux.
3. Rubrique III : aux agents qui la perçoivent (employés collecteurs de la zakat).
4. Rubrique IV : ceux dont les cœurs sont ralliés à la foi (nouveaux convertis à l'islam).
5. Rubrique V : aux esclaves en vue de leur affranchissement.
6. Rubrique VI : aux endettés.
7. Rubrique VII : dans la voie du seigneur⁵¹.
8. Rubrique VIII : aux voyageurs (dans le besoin).
9. C'est une obligation Divine, Dieu est le mieux informé et le plus Sage.

L'examen des rubriques montre, pour certaines, que si elles sont relatives à des catégories différentes, elles visent cependant à atteindre un même objectif. A titre d'exemple, la prise en charge des pauvres et miséreux relève de la solidarité sociale ; ainsi les rubriques peuvent être regroupées par objectif similaire, soit donc aussi en allocation similaires.

4.1.2 Deuxième transformation : regroupement des rubriques en allocations similaires

1. Rubrique I+II : solidarité sociale (pauvres+miséreux).
2. Rubrique III : rétribution des collecteurs de la zakat (gestion de la zakat).
3. Rubrique IV+V+VI : financement de la paix sociale.
4. Rubrique VII : financement des investissements économiques dont les revenus profitent à l'islam et à l'Oumma islamique en général.
5. Rubrique VIII : entraide internationale (le voyageur dans le besoin) qui peut être considéré aussi comme un financement de la paix sociale.

On peut alors remarquer que les rubriques, qui sont en fait des transferts catégorisés de la zakat collectée, vont se regrouper en trois groupes principaux : les transferts sociaux, que l'on peut noter (TS) ; les transferts effectués au titre des investissements économiques, que l'on peut noter (TE) ; les transferts au titre de la paix sociale qui se composent des rubriques IV, V, VI et VIII, que l'on peut noter (TSS). Un endettement insupportable, un voyageur dans la détresse ou un nouveau converti dans le besoin sont autant de causes d'instabilité sociale, préjudiciable à une bonne croissance économique ; c'est pour atteindre une stabilité sociale et par voie de conséquence une confiance accrue pour les capitaux investis que les transferts effectués au titre de la paix sociale sont effectués.

En prenant en compte les transferts effectués au titre de la rémunération des services de gestion, rubrique III, que l'on notera (RS) ; la zakat totale collectée et qui doit être redistribuée selon les transferts que nous venons de définir, s'écrirait alors :

$$ZC = TS + TE + TSS + RS$$

A titre d'exemple ; certains transferts, tels que les transferts sociaux, vont être dépendant du temps en raison du fait qu'ils concernent particulièrement les pauvres et les nécessiteux, cette catégorie sociale étant appelée à diminuer ou augmenter selon l'efficacité de la redistribution. Dans le même ordre d'idées, les transferts au titre des investissements économiques vont dépendre du temps, puisque leur volume contiendra les reliquats excédentaires des transferts sociaux ; moins il y aura de pauvres et plus les transferts au titre de l'investissement économique seront conséquents. Pour ce qui est de la rétribution des collecteurs de la zakat ou (RS) ; c'est un taux constant qui est prélevé de la collecte totale. Enfin, les transferts au titre de la paix sociale TSS, ne dépendant pas du temps ; un taux constant sur la collecte totale peut leur être alloué.

Si nous considérons que le nombre de pauvres et nécessiteux est égal à P à un instant t donné ; les transferts qui leur sont alloués prioritairement doivent, avec le temps, concrétiser deux objectifs : en premier lieu, faire tendre la pauvreté vers zéro, et en second lieu, rendre les pauvres d'hier donateurs de la zakat de demain. En définitif, les transferts sociaux vont être une fonction qui dépendra du nombre de pauvres et du temps ; si nous notons F cette fonction, nous traduirons la dépendance du nombre de pauvres P et du temps t par : F(t, p).

Concernant les transferts pour rétribution des services (rubrique III, gestion de la zakat) ; ces transferts étant destiné à rétribuer les fonctionnaires chargés de la collecte et la redistribution de la zakat ; ils doivent être minimisés pour permettre à la frange pauvre de profiter au maximum de la collecte de la zakat ; ils seront donc considérés comme une charge fixe qui est généralement prise égale à 1/8 de la collecte zakataire totale ; on peut noter ce type de transfert par C.

Les transferts pour financer la paix sociale ; rubrique IV+V+VI+ VIII ; ces transferts permettent de sauvegarder la paix sociale en finançant des besoins sociaux temporaires qui touchent une frange limitée de la société ou un élément de cette société ; ces transferts sont effectués sous forme de prélèvement fixe, constants et peuvent être noté par K.

La rubrique VII ; relative à l'investissement dont l'utilité revient à l'ensemble de la population ne peut recevoir de transferts que lorsque, comme le montre l'ordre fixé par le verset,

les rubriques I+II+III soient satisfaites ; autrement dit ce n'est que lorsque la fonction des transferts sociaux $F(t, p)$ est minimale que les excédents dégagés peuvent être investis. En conséquence, les transferts économiques vont dépendre eux aussi du temps et du nombre de pauvres ; moins il y aurait de pauvres et plus les excédents transférés seront conséquents. Les transferts économiques peuvent donc être considérés et de manière analogue à $F(t, p)$ comme une fonction économique $G(t, p)$.

Remarques et hypothèse :

Les fonctions $F(t, p)$ et $G(t, p)$ ne pourront croître et décroître de manière optimale que sous les conditions et hypothèses suivantes :

- a. La collecte reflète réellement le volume de la zakat disponible au niveau des donateurs
- b. Existence d'une structure adéquate pour la collecte-distribution de la zakat
- c. La zakat est un acte obligatoire, sous contrôle de l'état

$F(t, p)$ et $G(t, p)$ devront croître inversement dans le cas d'une redistribution optimale de la zakat collectée; en effet moins il ya de pauvres dans le temps, plus $G(t, p)$ aurait tendance à croître et inversement.

La relation qui lie les différents transferts ; au titre de la solidarité sociale, au titre des transferts économiques et au titre de la rémunération des services de gestion et du financement de la paix sociale peut être écrite sous la forme :

Distribution zakataire = Transferts sociaux+Transferts économiques+Rémunération des services de gestion + Financement de la paix sociale

Ainsi et si l'on représente la distribution zakataire par $D(t, p)$;

$$D(t, p) = F(t, p) + G(t, p) + C + K$$

Equation qui peut être paramétrée et pondérée ; les constante C et K réunies sous la forme $C+K = Q$; l'expression générale peut être exprimée sous la forme générale :

$$D(t, p) = \alpha F(t, p) + \beta G(t, p) + Q + \mu$$

Une seule relation lie alors les transferts sociaux et les transferts économiques, transferts qui dans les politiques fiscales positives actuelles sont dissociés, comme nous l'avons développé en Supra. On peut alors énoncer le principe fondamental d'une économie basée sur la zakat, ou économie de zakat solidaire comme suit :

Croissance économique et traitement des problèmes sociaux ne sont pas indépendants ; une croissance optimale ne peut être obtenue que par une décroissance optimale des problèmes sociaux.

Le Coran⁵² nous offre deux exemples liant la sécurité corporelle, la sécurité alimentaire et la paix sociale ; ainsi pour qu'il y ait une stabilité dans la société, la sécurité alimentaire doit être le premier facteur à assurer pour la société, en second lieu vient la sécurité de l'être et des biens.

Comme dans le système zakataire c'est la zakat collectée qui est redistribuée ; si l'on note par « Z_c » la zakat qui est collectée, cette dernière représentant la somme de toutes les zakat de biens soumis à la zakat (argent, or, blé etc.) affectés d'un coefficient qui est le taux légal de zakat applicable par produit; si l'on note par « X » le montant soumis à la zakat de chaque bien imposable et, « a » le taux légal qui y est appliqué, et si les biens sont au nombre de « n » ; alors on peut écrire pour la zakat totale collectée dans le temps (t) :

$$ZC(t) = \sum_i^n a_i X_i(t)$$

Deux équations fondamentales, déduites entièrement des versets coraniques permettent de gérer la collecte et redistribution de la zakat rationnellement et de manière optimale soit donc le système :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Fonction collecte : } ZC(t) = \sum^n_i a_i X_i(t) \\ \text{Fonction distribution : } D(t, p) = \alpha F(t, p) + \beta G(t, p) + Q + \mu \end{array} \right.$$

Etant donné que c'est la zakat collectée qui doit être redistribuée, il vient alors $D(t, p) = Zc(t)$

Une distribution optimale devrait entraîner une diminution de la pauvreté et une augmentation des revenus réinvestis. L'étude mathématique et l'optimisation de la fonction distribution permettrait de déterminer la distribution optimale en fonction du temps, ce qui permettrait d'assurer une inégalité sociale minimale et un équilibre⁵³ économique optimal.

5. Applications

5.1 Application historique

Sous la dynastie des Omeyyades ; le règne de Omar Ibn Abdelaziz, qui n'a en fait duré que deux ans et demi, a pu rehausser la nation islamique à l'apogée de son équilibre socio-économique connu auparavant sous l'égide du califat de Omar Ibn El Khatab. L'application du système zakataire par Omar Ibn Abdelaziz et comme voulu par l'Islam à travers la révélation divine; ainsi que sa réussite et l'épanouissement qui s'ensuivit ; démontre dans une large mesure que le modèle zakataire est efficace lorsque la volonté politique s'investit dans le projet et surtout que cette volonté concorde avec l'esprit de l'islam en tant que système global intégrant le spirituel, le politique et l'économique. Cet exemple historique permet non seulement de montrer mais de prouver qu'il est possible et même certain qu'en se conformant à l'esprit et à la lettre des préceptes islamiques comme réalisée au temps de Omar ; on est en droit d'atteindre les mêmes objectifs que ceux obtenus à des phases historiques autres que celles du prophète ou de ses compagnons⁵⁴.

5.2 Application contemporaine

Dans le cadre de la recherche du lien qui pourrait relier la zakat à la croissance économique, celle-ci étant mesurée par le PIB, nous illustrons notre approche par quelques exemples: dans le cas du Pakistan qui a connu entre 1980 et 1992⁵⁵ un taux de croissance du PIB de l'ordre de 6% par année ; la croissance⁵⁶ de la recette de la zakat a été de 12%, pour des taux d'application relatifs à la zakat qui sont par définition constants. L'explication apparente, donnée par El Kettani⁵⁷ à cette croissance de collecte de la zakat proportionnellement à la croissance économique (mesurée par le PIB) réside dans l'effet d'accélérateur, car l'accroissement du revenu a entraîné un accroissement de la consommation et donc de l'investissement induit assujéti à la zakat, et par effet d'entraînement un accroissement de l'épargne qui lui-même serait assujéti à la zakat directement ou après être assujéti à la zakat. Selon toujours ce même auteur ; la même observation a été faite dans le cas du Yémen avec des taux de croissance de la zakat très élevés. L'analyse de la zakat peut donc être entreprise à travers le multiplicateur et l'accélérateur⁵⁸. Ce que l'on pourrait cependant reprocher à ces expériences réside dans leur aspect localisé, ne permettant pas ainsi de tirer des conclusions globales ; seule l'application sur des échantillons assez représentatifs pourrait nous renseigner sur les modalités d'application de l'économie de zakat solidaire.

6 -Conclusion:

Les différentes politiques économiques de redistribution menées par le moyen de l'imposition conventionnelle ont aspiré à obtenir un minimum d'inégalités sociales et un maximum de stabilité économique ; plusieurs études et statistiques mondiales ont montré qu'elles ont, à ce jour, échouées ou du moins n'ont pas atteints les résultats escomptés. L'étude historique de la zakat appliquée dans un état islamique, montre que lorsque cette application s'effectue selon les règles strictes dictées par la révélation, elle avait permis dans le passé de résoudre les problèmes d'inégalités. Un formalisme mathématique tiré directement des versets Coraniques relatifs à la distribution de la zakat, montre que l'on peut élaborer une économie basée sur la zakat comme taxe constante applicable à tous les biens à partir d'un seuil (le *Nissab*) et une redistribution de cette même zakat collectée en fonction des priorités fixées par l'ordre du verset. La mise en application de cette économie de zakat solidaire est un moyen puissant non seulement de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales, mais aussi un facteur de croissance économique par la décroissance de cette même pauvreté. Ainsi nous sommes arrivés à énoncer le principe fondamental d'une économie de zakat solidaire : **la croissance économique et le traitement des problèmes sociaux ne sont pas indépendants ; une croissance optimale ne peut être obtenue que par une décroissance optimale des problèmes sociaux.**

- Notes et références bibliographiques:

¹ Alain Beitone, analyse économique et historique des sociétés contemporaines, Armand Colin, 2010, p.486. L'auteur expose clairement que la croissance économique, par la création de richesses qu'elle induit, doit permettre une élévation générale du niveau de vie (PIB par tête) et en cela, elle est une condition indispensable du développement. Il ajoute, que cependant la distribution des richesses ne se réalise pas toujours de manière homogène sur le plan social et des inégalités dans la distribution de ces richesses apparaissent. L'auteur ajoute en p.488 qu'un rythme élevé de croissance peut aussi entraîner des effets sociaux négatifs. La croissance économique n'est donc pas la solution idéale pour faire baisser les inégalités.

² [Les inégalités de richesse sont mesurées par la différence des patrimoines des ménages ; par exemple au niveau mondial moins de 10% de la population détient 82% des richesses mondiales alors que 3% vont à 70% ; l'Europe et l'Amérique du Nord détiennent environ 67% de cette richesse ; plus de détails peuvent être obtenus sur le site \[www.inegalites.fr\]\(http://www.inegalites.fr\) en ligne consulté le 10.11.2013.](#)

³ M. Bialès, R. Leurion & J L Rivaud, économie, Berti éditions, 2008, p.350. Les auteurs montrent, que de 1945 à 1998 le taux de chômage, sauf 1945 et 1962 qui étaient des années de presque pleins emplois, n'est pas descendu en dessous de 10%.

⁴ Cf. Landais Camille, Thomas Piketty, Emmanuel Saez, pour une révolution fiscale ; un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle, Éd. Seuil et la république des idées, 2011.

⁵ Cf. Samuelson & Nordhaus, économie, Éd. Economica, p.389.

⁶ Le coefficient de Gini, définit comme un rapport de surfaces déduites de la courbe de Lorentz, varie de 0 à 1.

⁷ Courbe de Lorentz : graphique rectangulaire avec en abscisse le pourcentage cumulé des effectifs, en déciles et en ordonnée le pourcentage cumulé des revenus. Pour mesurer les inégalités de revenus, on classe les revenus par ordre croissant, et on définit les 10% des individus ayant les revenus les plus faibles (le premier décile), les 10% suivants (le deuxième décile), etc.) . Les percentiles sont obtenus de manière similaire: le premier percentile est composé des 1% des individus ayant les revenus les plus faibles, le second percentile des 1% suivants, etc.

⁸ Cf. En ce sens l'ouvrage de Gérard Marie Henry, histoire de la pensée économique, Éd. Armand Colin, 2009.

⁹ Cf. En ce sens Colliard JE & Martialoux C, une brève histoire de l'impôt, la Découverte, 2007/1 n°07 PP.56-65.

¹⁰ Croissance économique (*economic growth*) est comprise dans le sens donné par Samuelson & Nordhaus, économie, Éd. Economica, 2005, p.741

¹¹ Les chiffres officiels sont disponibles sur : www.teamtoenpoverty.org en ligne, consulté le 11.11.2013.

¹² Cf. La définition qui en est donnée dans le glossaire du site en ligne www.irefeurope.org en ligne consulté le 11.11.2013.

¹³ L'impôt à taux unique était appliqué en France, au XVIII^e siècle, avec le *Dixième* puis le *Vingtième*. Durant le XIX^e siècle, des impôts à taux unique ont été mis en place dans la plupart des pays européens, ce sont les financements des systèmes sociaux créés après la première guerre mondiale qui obligèrent de nombreux pays à remplacer la flat tax par l'impôt progressif.

¹⁴ Robert E. Hall, Alvin Rabushka ; La Flat Tax, la révolution fiscale, 2009, ECAEF.

¹⁵ Maxime Bernier, l'impôt à taxe unique : pour un régime fiscal plus équitable et efficace, Institut économique de Montréal, 2004.

¹⁶ Statistiques sur le site www.objectifliberte.fr en ligne consulté le 11.11.2013 et sur le site www.cato.org en ligne consulté le 12.11.2013 ; voir en ce sens l'article de Daniel J. Mitchell.

¹⁷ Cf. Robert E H& Alvin Rabushka, *Op.cit.*

¹⁸ Clemens Fuest, center for public economics, universite de Cologne, in la vie économique, revue de politique économique 5-2005

¹⁹ Cf. Sybille Mertens, définir l'économie sociale, les cahiers de la chaire Cera, vol.2, aout 2007, p.5.

²⁰ Jean Yves Capul, l'économie et les sciences sociales de a à Z, Hatier, 2004, p.112 l'économie sociale y est définie comme le secteur de l'économie regroupant coopératives, associations et mutuelles ; ou système d'assurance basé sur l'entraide et la solidarité. C'est aussi ce que l'on appelle le tiers secteur (ni privé ni étatique).

²¹ Cf. En ce sens l'ouvrage de référence de Charles Gide, Economie Sociale, Imp. Contant Laguerre, 1905. C'est Charles Gide qui introduisit le concept de "solidarisme".

²² Nancy Neamtan, économie sociale et solidaire « l'autre mondialisation », The Carold Institute for the Advancement of Citizenship in Social Change, symposium, Langara College, Vancouver, June 14-16, 2002, p.2. Pour Neamtan la rentabilité sociale s'évalue par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion de valeurs et d'initiatives de prises en charge individuelles et collectives. Cette rentabilité sociale en plus de l'amélioration elle peut aussi, tout comme pour le secteur privé et le secteur public traditionnels, être évaluée en fonction du nombre d'emplois créés.

²³ Sybille Mertens, Ibid. p.20.

²⁴ Philippe Frémeaux, Quel potentiel de développement pour l'économie sociale et solidaire, Alternatives économiques, 2012

²⁵ Defourny Jacques & Patrick Develtère, l'économie sociale au Nord et au Sud, Éd. De Boeck, Bruxelles, 1999, pp.25-50.

²⁶ Cf. Le prix Nobel de la paix Muhamad Yunus, vers un nouvel capitalisme, Éd. J C Lattès, 2008

²⁷ Samuelson & Nordhaus, *Op.cit.*, p.388. Samuelson développe le point de vue selon lequel il n'est pas évident qu'un pays qui devient plus prospère aurait tendance à consacrer une plus large part de

revenus à des programmes d'aide aux nécessiteux nationaux ou hors frontière ; selon Samuelson & Nordhaus cela a été loin d'être toujours le cas.

²⁸ Cf. Le prix Nobel en économie Joseph E. Stiglitz, Quand le capitalisme perd la tête, Fayard, 2003, p.86

²⁹ Malek Bennabi, le musulman dans le monde de l'économie, Dar El-Fikr, Damas, 2000, p.79

³⁰ Defourny & Develtère, *Op.cit*, p.16

³¹ Sybille Mertens, *Op.cit*, p.15 conçoit l'autonomie de gestion à la fois comme un positionnement en dehors de l'appareil de l'Etat et comme la capacité d'une organisation à ne pas être soumise au contrôle d'une autre entité. Pour la finalité de service, Mertens distingue les organisations d'économie sociale des entreprises privées capitalistes parce qu'elles affichent une finalité de service à leurs membres ou à la collectivité plutôt qu'une finalité de profit au bénéfice de leurs propriétaires.

³² Philippes Frémeaux, *Op.cit*, p.8

³³ Samuelson & Nordhaus, *Op.cit*, p.388. Les auteurs précisent que de manière surprenante, ces questions deviennent d'autant plus pressantes que les sociétés devenaient plus riches.

³⁴ Defourny & Develtère, voir *Supra*, p.7

³⁵ Cf. Mabid El Jarhi, Towards an islamic macro model including zakah, IRTI, Jeddah, 1997, pp.347-376

³⁶ Cf. Hacène Benmansour, l'économie musulmane et la justice sociale, Dialogues éditions. Omar Ibn Abdelaziz (680-720) Kalife Omejade éclairé, en l'espace de deux ans de règne, il réussit à instaurer une justice sociale exemplaire en redistribuant la zakat de manière réfléchie et conformément aux préceptes Coraniques ; la justice sociale atteint un point tel qu'il ne se trouvait plus personne à qui remettre la zakat.

³⁷ Malek Bennabi, *Op.cit*, p.42. Malek Bennabi ajoute que c'est à partir de cette conception que commencent les difficultés pour la pensée islamique, difficultés qui ont pour origine non pas la nature des choses en elles-mêmes, mais comment le musulman conçoit les choses.

³⁸ Notons que des initiatives en matière d'organisation et de gestion e la collecte distribution de la zakat sont en cours en Algérie, notamment un projet de loi d'application de la zakat comme un système organisé et sous autorité de l'état a été proposé par le Dr. Fares Mesdour.

³⁹ Cf. Gafouri A H, islam et économie, Éd. Al Bouraq, 2000, p.147. Gafouri fait une distinction nette entre la répartition de la richesse dans la théorie capitaliste et la théorie islamique ; si pour la première l'individu est un simple agent mis au service de la production, comme tout autre moyen de production, et reçoit de ce fait, la part qui lui revient en sa qualité de participant au processus, au contraire dans la seconde l'homme est considéré non comme un moyen mais comme une finalité.

⁴⁰ En ce sens se reporter à : Ghazi Aniba, la zakat et l'impôt étude comparative, Éd. Dar Ihya El Ouloum, Beyrouth, 1999.

⁴¹ Cf. Youala A, IIRF, BID, Jeddah, 1998, pp.357- 407.

⁴² On peut se référer avec utilité à l'ouvrage de synthèse : Yousef Karadaoui, Fikh Ez zakat, El Risalah, 2000.

⁴³ Malek Bennabi, *Op.cit*, p.10.

⁴⁴ Voir en ce sens l'ouvrage publié par la BID, *Zakat & Wakf*, partie réservée à Youala Ali, en page.59.

⁴⁵ Cf. Qaradaoui Youssef, fikh Ez-Zakat, Tome 1&2, Éd. El Risalah, Liban, 2000, p.123. Biens est pris dans le sens que lui donne la langue arabe ; c'est du point de vue étymologique tout ce que l'être humain désire utiliser ou posséder. Selon Bremond & Geledan, (1981) reprenant la définition

de l'INSEE, les biens sont des objets physiques sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis ; ils sont demandés pour satisfaire les besoins des ménages. Chaltut, *Cf.* (Chaltut, 1999, p.129) abonde aussi dans le même sens et considère que le mot choisi par le Coran pour désigner les choses qui sont soumises à la zakat est celui de "biens". Ceux-ci englobent : l'argent liquide, le bétail, les céréales, en somme tout ce que l'homme possède pour subvenir à ses besoins et en exploiter les avantages. L'auteur cite les versets justifiant une telle approche [Prélève de leurs biens une Sadaqah (zakat) par laquelle tu les purifies et les bénis].Cor. SIXX, V.133 et aussi le verset : [Ceux qui dépensent leurs biens dans le sentier de Dieu].Cor SII, V.261.

⁴⁶ Coran ; At-Tawba : verset 60

⁴⁷ Aumône ; *ṣadaqah* (*Sadaquah*) dans le texte Coranique en arabe, seulement la sourate Al-Tawba étant de la révélation de Médine, qui est une législation (*Tashri'ii* de *Sharia*), la Sadaqah n'est pas une aumône bénévole, mais est équivalente à la zakat, c'est donc aussi une obligation juridique. *Cf.* Malek Chebel, p.194 en Notes.

⁴⁸ Dans le texte Coranique en arabe ; *Al-'amilin*. *Cf.* Malek Chebel, p.194 en Notes.

⁴⁹ Dans le texte Coranique en arabe ; *Farida*. *Cf.* Malek Chebel, p.194 en Notes.

⁵⁰ Traduction. Malek Chebel, le Coran nouvelle traduction, Éd. Fayard, 2009, p.185

⁵¹ *Cf.* Chaltut Mahmoud, Islam dogme et législation, Éd. Al Bouraq, Liban, 1999. Chaltut y développe le fait que dans la voie de Dieu est citée en 7^o position et ouvre la voie, après satisfaction des catégories sociales précédentes, à l'Ijtihad (effort d'interprétation) et dans ce cadre peuvent être conçus des projets d'utilités publiques, tels que les hôpitaux, les écoles, les habitations à caractère social et l'investissement productif.

⁵² Coran ; 16 :112 [et Allah propose en parabole une ville : elle était en sécurité, tranquille ; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur (en punition) de ce qu'ils faisaient] et Coran 106 : 4[qui les a nourris contre la faim et rassurés de la crainte !]. La sécurité alimentaire est mise en exergue dans les deux versets.

⁵³ Gafouri A H, *Op.cit*, p.172. Gafouri traite du principe de l'équilibre en économie islamique, comme étant le principe qui octroie à chaque secteur de l'activité économique les ressources qui lui sont nécessaires, - ni plus ni moins-, mais dans une mesure qui ne soit ni prodigue, ni parcimonieuse. Ainsi, selon toujours Gafouri, ce principe est d'inspiration Coranique, *Cf.* en ce sens le Coran sourate XXV, V.67 qui, selon la traduction de Malek Chebel, p.366, donne « Et ceux qui, lorsqu'ils font des dépenses, ne se montrent ni prodigues ni avarés, mais se tiennent juste au milieu »

⁵⁴ Youala A, *Op.cit*, p.116

⁵⁵ *Cf.* Rapport de l'observatoire de la compétitivité de l'économie marocaine pour 1994 Royaume du Maroc, Ministère du commerce et de l'industrie, p.6

⁵⁶ Parviz Ahmed, la perception de la zakat au Pakistan, Ed IIRF et de la BID, Jeddah, 1995, p.746

⁵⁷ Voir en ce sens l'ouvrage publié par la BIID, *Zakat & Wakf*, partie réservée à Omar El Kettani, en page190.

⁵⁸ El Kettani, *Op.cit*.p.190.